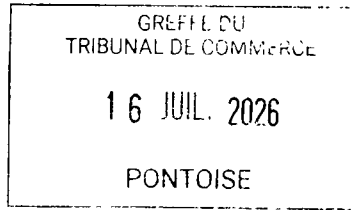


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 16/07/2026 - 11786 - 2009 B 00706 - 510 294 556 - A2E ALIMENTATION

M786



A2E ALIMENTATION

Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Document reçu par les services fiscaux le 22/05/2025 à 00:22

gert-entahen


1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise A2E ALIMENTATION - SIREN : 510294556						Neant ☐				
Durée de l'exercice en nombre de mois 12 Durée de l'exercice précédent 12										
						Exercice N clos le 31/12/2024				
ACTIF						Brut 1	Amortissements-Provisions 2			
							Net 3			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial					010	100 000	012		100 000
	Immobilisations incorporelles - Autres					014	4 705	016	4 705	0
	Immobilisations corporelles					028	73 493	030	58 535	14 958
	Immobilisations financières (1)					040	3 243	042		3 243
	TOTAL I (5)					044	181 441	048	63 240	118 201
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro, en cours de production					050		052		
	Stocks marchandises					060	89 847	062		89 847
	Avances et acomptes versés sur commandes					064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés					068		070		
	Créances autres (3)					072	9 179	074		9 179
	Valeurs mobilières de placement					080	500	082		500
	Disponibilités					084	303 258	086		303 258
Charges constatées d'avance					092	1 089	094		1 089	
TOTAL II					096	403 873	098		403 873	
TOTAL GENERAL (I + II)					110	585 314	112	63 240	522 074	
PASSIF								Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel							120	4 000	
	Ecart de reevaluation							124		
	Réserve légale							126		
	Reserves réglementées							130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres					131		132		
	Report à nouveau							134	329 315	
	Résultat de l'exercice							136	42 282	
	Subventions d'investissement							137		
	Provisions réglementées							140		
	TOTAL I							142	375 597	
Provisions pour risques et charges							TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164		
	Fournisseurs et comptes rattachés							166	100 367	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indique dans la case 169)					169	5 779	172	28 343	
	Comptes courants d'associés							173	17 768	
Autres dettes							175			
Produits constatés d'avance							174			
TOTAL III							176	146 477		
TOTAL GENERAL (I + II + III)							180	522 074		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	181 441		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184			

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC FH

Designation de l'entreprise **A2E ALIMENTATION** - SIREN : 510294556

N clos le
31/12/2024

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Ventes de marchandises		209		210	893 525
Production vendue biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
Production vendue services		217		218	
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	0
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					893 525
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	708 956
Variation de stock (marchandises)				236	-27 977
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier		immobilier	242	43 701
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243		244	3 919
Remunerations du personnel				250	99 791
Charges sociales				252	12 068
Dotations aux amortissements	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI	255		254	2 360
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant commerciales a l'étranger	259		262	
	Dont cotisations versées aux org syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)					842 817

1 - Résultat d'exploitation (I - II)

Produits financiers	(III)		280	2
Produits exceptionnels	(IV)		290	
Charges financières	(V)		294	
Charges exceptionnelles	(VI)	347	300	
Impôts sur les bénéfices	(VII)		306	8 428

2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)

		312	42 282	314	42 282
--	--	-----	---------------	-----	---------------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col 1 le déficit comptable col 2

REINTEGRATIONS	Remunerations et avantages personnels non deductibles				316		
	Amortissements excedentaires et autres amortissements non deductibles				318		
	Provisions non deductibles				322		
	Impôts et taxes non deductibles				324	8 428	
	Divers et interets excedentaires	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers dans le cadre d'un credit bail immobilier		(Part de loyers de reintegracion)	249	251		
	Charges affereutes a l'activite relevant du regime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Resultat fiscal afferent a l'activite relevant du regime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afferents a l'activite relevant du regime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	DEDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986	Zone franche urbaine	987		342
France Ruralites Revitalisation (FRR)		181	Jeune entreprise innovante	989			
Zone restruct defense		127	Zone revitalisation rurales	138			
Bassins d'emploi a redynamiser		991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG 44 quaterdecies		345	Zone de developpement prioritaire	993			
Bassins urbains a dynamiser - BUD		992					
Dont divers		Creance report en arriere du deficit			346		350
		Deduction exceptionnelle (art 39 decies)			655		
		Deduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643		
		Deduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645		
		Deduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647		
		Deduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648		
		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)			641		
		Deductions exceptionnelles (art 39 decies F)			990		
		Deduction exceptionnelle (art 39 decies G)			649		
		Resultat fiscal avant imputation des deficits anterieurs			Benefice col 1 / Deficit col 2	352	50 710
Deficit de l'exercice reporte en arriere (entreprises I S seulement)					356	0	
Deficits anterieurs reportables							360
Resultat fiscal apres imputation des deficits				Benefice col 1 / Deficit col 2	370	50 710	372

0

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Designation de l'entreprise A2E ALIMENTATION – SIREN : 510294556										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reevaluation legale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402	100 000	404		406	100 000	
		Autres	410		412	4 705	414		416	4 705	
Terrains			420		422		424		426		
Constructions			430		432		434		436		
Installations techniques, materiel et outillage industriels			440		442	11 725	444		446	11 725	
Installations generales, aménagements divers			450		452	44 482	454		456	44 482	
Materiel de transport			460		462	6 800	464		466	6 800	
Autres immobilisations corporelles			470		472	10 486	474		476	10 486	
Immobilisations financieres			480		482	3 243	484		486	3 243	
TOTAL			490		492	181 441	494		496	181 441	
II AMORTISSEMENTS		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au debut de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afferents aux elements sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements a la fin de l'exercice	
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502	4 705	504		506	4 705	
Terrains			510		512		514		516		
Constructions			520		522		524		526		
Installations techniques, materiel et outillage industriel			530		532	6 084	534		536	6 084	
Installations generales, aménagements divers			540		542	36 467	544		546	36 467	
Materiel de transport			550		552	6 800	554		556	6 800	
Autres immobilisations corporelles			560		562	9 184	564		566	9 184	
TOTAL			570		572	63 240	574		576	63 240	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cedees 1 virces de poste a poste mise hors service ou reintegrees dans le patrimoine prive											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur residuelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12.8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables a 19%			579	Regularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Designation de l'entreprise <u>AZE ALIMENTATION - SIREN : 510294556</u>								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au debut de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant a la fin de l'exercice	
Provisions reglementees	Amortissements derogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions reglementees	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour depreciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour depreciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, materiel et outillage						730		735	
Installations generales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice precedent								982	
Déficits transferes de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'operations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputes								983	0
Déficits reportables								984	0
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes et cotisations complementaires facultatives		dont montant deductible des cotisations facultatives versees en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'epargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant deductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agree								388	
Montant de la TVA collectee								374	57 302
Montant de la TVA deductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	46 391
Montant des prelevements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donne droit à la reduction d'impôt prevue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donne lieu a amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Designation de l'entreprise		A2E ALIMENTATION - SIREN : 510294556		Néant ☐	
Exercice ouvert le		01/01/2024 et clos le		31/12/2024	
		Donnees en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel		376		7	
Dont apprentis		657			
Dont handicapés		651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		893 525	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105			
TOTAL 1		106		893 525	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143			
Subventions d'exploitation reçues		113			
Variation positive des stocks		111		27 977	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116			
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153			
TOTAL 2		144		27 977	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats		121		719 666	
Variation négative des stocks		145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125		14 740	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146		18 252	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150			
TOTAL 3		152		752 657	
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137		168 845	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117		168 845	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-établissement au sens de la CVAE		020		☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		893 525	
Effectifs au sens de la CVAE		023		7	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024 01/01/2024		160 31/12/2024	
Date de cessation				186	

6.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A2E ALIMENTATION - SIREN : 510294556 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre

Nom de famille

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse

Titre

Nom de famille

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION 17-A-1 TELEDEC 17

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **A2E ALIMENTATION - SIREN : 510294556**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : A2E ALIMENTATION	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 510294556	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
dont montant préfinancé			
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (<i>article 136 du CGI</i>)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (<i>article 244 quater E du CGI</i>) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (<i>article 244 quater B du CGI</i>) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (<i>article 244 quater B bis du CGI</i>) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (<i>article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021</i>) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (<i>article 244 quater F du CGI</i>) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (<i>article 244 quater L du CGI</i>) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (<i>article 220 octies du CGI</i>) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (<i>article 244 quater O du CGI</i>) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (<i>article 220 terdecies du CGI</i>) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (<i>article 220 septdecies du CGI</i>)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (<i>article 244 quater U du CGI</i>) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (<i>article 244 quater V du CGI</i>) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (<i>article 200 undecies du CGI</i>) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (<i>article 244 quater W du CGI</i>) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (<i>article 244 quater X du CGI</i>) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (GOUSSAINVILLE)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

A2E ALIMENTATION - SIREN : 510294556

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année

2025

Local

Reference du local	9528002379664711B0202531		
Invariant du local	952800237966		
Adresse du local	Bâtiment B, étage 00, entrée 03 9004 CITE AMPERE 95190 GOUSSAINVILLE		
Précisions sur l'adresse			
Propriétaire du local	1001 VIES HABITAT	5599	
SIREN du propriétaire du local	572015451		
Mode d'occupation du local	Locataire		
Montant du loyer annuel du local		17 953	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			

Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
CFE/2024	2 538

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Designation de la société			Adresse du principal établissement		
AZE ALIMENTATION - SIREN : 510294556			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
CTRE COMMERCIAL AMPERE, 95190 GOUSSAINVILLE 95190 GOUSSAINVILLE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Commerce d'alimentation générale		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
				☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	8 210	Deficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Resultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	42 500			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa CGA	☐	Visiteur conventionné
Comptable ☐ Salarié ?					
ARC FIDUCIAIRE 14 RUE ALFRED DE MUSSET 94450 LIMEIL BREVANNES Tél: 09.53.33.60.18 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTE À LA
TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case		☒				
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS												
Montant global brut des distributions				payées par la société elle-même		a						
				payées par un établissement chargé du service des titres		b						
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la ste ne désigne pas les bénéficiaires						c						
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d						
Montant des autres distributions						e						
						f						
						g						
						h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j						
Montant des revenus repartis						Total (a à h)						
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS												
Nom prenom domicile qualite (associe, ass gerant) - SARL tous associés - SCA associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandites - SEP, ste copropriete navires associés, gerants et coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gerant ou non, désigne col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société							
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées					
							a titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		a titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS												
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)												
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION												
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)										
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages										
		MVL T imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %				
		MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
		MVL T imputée sur les PVL T de l'exercice										
		MVL T réalisée au cours de l'exercice										
		MVL T restant à reporter										
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS												
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice												
Nombre de reçus délivrés												

SARL A2E ALIMENTATION

Société à responsabilité limitée au capital de 4000 €

Siège social Centre Commercial AMPERE

95190 GOUSSAINVILLE

R.C.S PONTOISE B 510 294 556

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions égales et réglementaires et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 42 282 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter au Report à nouveau

1- Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

Pour cet exercice notre chiffre d'affaires H.T s'élève à 893 525 €

Le montant des salaires s'élève à 99 791 €

Les charges d'exploitation se sont élevées à 842 817 € soit un résultat d'exploitation de 50 709 € Et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 42 282 €

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires pour l'exercice 2025

Aucun événement important survenu entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement de ce rapport n'est susceptible d'être porté à votre connaissance

2- Affectation des résultats

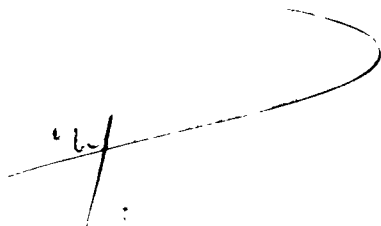
Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante soit 42 282 €

- Dans le poste Report à Nouveau pour : 42 282 €

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer

Le gérant

Ouelahouee



SARL A2E ALIMENTATION

Société à responsabilité limitée au capital de 4000 €

Siège social : Centre Commercial AMPERE

95190 GOUSSAINVILLE

R.C.S PONTOISE B 510 294 556

----- PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente Juin, à dix neuf heures, les associés de la Société, « A2E ALIMENTATION », Société à Responsabilité Limitée, au capital de 4 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire audit siège sur les convocations qui leur ont été adressées par la gérance

L'assemblée est présidée par Monsieur OULAHZEN El Houssame, gérant associé, présent et acceptant titulaire de 170 parts sociales. Le président constate qu'est présent

Monsieur OULAHZEN Abd, titulaire de 165 parts

Monsieur OULAHZEN El Hassane, titulaire de 165 parts

Que le total des parts présentes est de 500 parts.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée est en état de délibérer à titre ordinaire.

Ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée

- le rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice,
- le compte de résultat, l'annexe et le bilan relatifs à cet exercice,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice,
- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat,
- Approbation des conventions pouvant relever de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 Décembre 2024
- Questions diverses.

Après lecture des rapports de la gérance les résolutions figurant à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix .

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, approuve ledit rapport ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 Décembre 2024 tels qu'ils sont présentés par la gérance.

Elle donne quitus au gérant pour l'exercice écoulé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 42 282 € de la façon suivante .

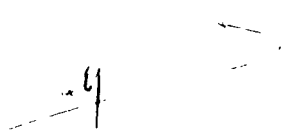
- Dans le poste Report à Nouveau pour : 42 282 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

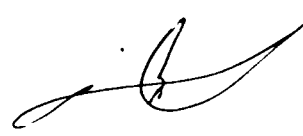
Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents

Monsieur OULAHCEN El Houssaine



Monsieur OULAHCEN Abd



Monsieur OULAHCEN El Hassane

